105353 - Que doit-on faire d’un organe humain amputé?

question

Quand une personne est victime d’un accident et pert sa main ou son pied sans mourir, que faire de l’organe perdu? Doit-on le laver,lui faire la prière des morts et l’enterrer ou quoi?

la réponse favorite

Louange à Allah.

« L’organe amputé d’une personne viviante pour quelque cause que ce soit et qu’il s’agisse d’un accident ou de l’exécution d’une peine, ne doit pas être lavé et ne fait pas l’objet de ladite prière.Il suffit de l’envelopper dans un morceua de tissu et de l’enterrer dans un cimetière ou dans un terrain convenanble, si celui qui trouve un tel organe ne réside pas dans une localité disposant d’un cimerière.

Allah est le garant de l’assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophèten sa famille et ses compagnons.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz, cheikh Abdourrazzaq Afifi et cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan

Avis juridiques consultatifs de la Commission permanente pour les recherches religieuses et la Consultance (8/448)

Allah le sait mieux.